



## LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Un outil indispensable de vos relations commerciales

FCN à vos côtés pour sécuriser vos relations commerciales.





## VOS PREOCCUPATIONS

Vous souhaitez **respecter la réglementation** régissant les relations commerciales,

Vous souhaitez **offrir un gage de sérieux** à votre entreprise,

Vous souhaitez pouvoir **convaincre** des clients hésitants, les mettre en **confiance**,

Vous souhaitez disposer d'un **argument imparable** pour mettre fin à une réclamation client,

Vous souhaitez **dissuader vos clients de régler leurs factures en retard**,

Vous souhaitez **protéger votre entreprise** en cas de tentative de non-paiement d'un client,

Vous souhaitez **mener et non subir les négociations commerciales**.

*FCN a LA solution pour vous permettre de clarifier et de sécuriser au maximum vos relations commerciales.*

**Il est obligatoire pour un professionnel de disposer de Conditions Générales de Vente régissant ses relations avec les consommateurs (relations B to C).**

**Il est fortement conseillé pour un professionnel de disposer de Conditions Générales de Vente régissant ses relations avec les autres professionnels (relations B to B).**

Offrez à votre société des Conditions Générales de Vente claires, complètes, adaptées et conformes à la législation !

VOTRE ENTREPRISE DISPOSE DÉJÀ DE CGV	VOTRE ENTREPRISE NE DISPOSE PAS ENCORE DE CGV
Vous vous interrogez sur leur capacité à répondre à vos attentes ou sur leur conformité à la législation.	Vous souhaitez remédier à cette situation pour rassurer vos clients et protéger votre société.
Nous vous proposons de réaliser un AUDIT de vos conditions générales de vente.	Nous vous proposons de rédiger vos CGV après avoir défini avec vous votre politique commerciale et vos attentes.
COMMENT ?	
1/ Vous nous transmettez vos conditions générales de vente.	1/ Nous nous rencontrons pour définir ensemble votre politique commerciale et vos attentes.
2/ Nous auditions vos CGV : cet audit portera sur la conformité de vos CGV à la législation, à votre politique commerciale et sur leur capacité à rassurer vos clients et à protéger votre société.	2/ Nous rédigeons un projet de conditions générales de vente sur la base de nos échanges
3/ Nous établissons un rapport d'audit.	3/ Nous vous transmettons ce projet pour échanges.
4/ Nous vous remettons le rapport d'audit. Le rapport d'audit vous sera présenté. Nous étudierons alors ensemble les mesures à prendre pour répondre à vos attentes ou en cas de défaut de conformité.	4/ Une fois le projet validé, nous vous envoyons la version définitive.
QUI ?	
Pour réaliser ces missions, notre cabinet mettra à votre disposition un juriste spécialiste qui maîtrise parfaitement la législation et la technique de rédaction des conditions générales de vente.	

N'oubliez pas que votre entreprise progresse, vos clients se diversifient, les dispositions législatives changent.

Vos Conditions Générales de Vente doivent évoluer au rythme de votre entreprise !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,  
CONTACTEZ-NOUS !

FCN peut vous aider à faire les bons choix pour offrir  
à votre entreprise la vitrine qu'elle mérite.



160 rue Louis Victor de Broglie  
51430 Bezannes



03 26 77 38 99



dg@fcn.fr

[www.fcn.fr](http://www.fcn.fr)

